



ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

COMPTE RENDU

L'an deux mille onze, le vendredi 18 mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : M. HUBERT TARDIF- M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON – MME ANNIE PARAGE - MME JULITA SALBERT – MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - MME AGNES TELLIER – M. THIERRY MALHERBE - MAD. ARMELLE CHAPALAIN - M. ALAIN DEBRETAGNE - MME ALEXANDRA GILLARDIN – M. FRANÇOIS DELAIS – MME MARYVONNE MAZERI - M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO -M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR -
ABSENTS : M. ALAIN PINTE – M. YVES TRÉZIÈRES

ABSENTS REPRESENTES :

MME DANIELLE PORTHE	POUVOIR A M. PHILIPPE LEBALLEUR
M. MICHEL VRAY	POUVOIR A M. MICHEL PASSANT
MME DANIELE DEBOUT	POUVOIR A MME ANNIE PARAGE
MME ANNICK PETILLON	POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON
MME MARIE-VIOLAINE GABUT	POUVOIR A MME DANIELLE THIBAUT

SECRETAIRE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

Le procès verbal de la séance du 4 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

Ajout des points :

N°14 – 11^{ème} congrès des plus beaux détours de France

N°15 – Garanties d'emprunts à l'immobilière 3f – logements 2 rue Dambry

Informations du Maire

Manifestions

25 et 26 mars 2011 se tiendra le salon « à la découverte des métiers » au Centre sportif Amélie Mauresmo où plus de 120 professions différentes seront représentées.

2 Avril 2011 - Carnaval

4 Avril 2011, de 20 h à 22 h 30 à la Maison de l'Isle Adam s tiendra une réunion publique de présentation du futur projet du port fluvial. Tous les Adamois y sont invités

9 avril 2011 : vernissage de la nouvelle exposition : « Pour rire. Daumier, Rops, Gavarni » L'invention de la silhouette qui se déroulera du 10 avril au 18 septembre 2011

9 et 10 avril 2011– Foire Horticole de printemps

A compter de cette date, l'avenue de l'Abbé Breuil sera rendue piétonne les dimanches de marché et jusqu'à la foire horticole d'Automne

25 avril 2011 se tiendra la Brocante de Nogent

Après les vacances de Pâques – Reprise de l'opération « 1 fruit pour la récré » durant 10 semaines.

Travaux

Le garage Ford s'installe au Grand Val – les travaux seront réalisés en juillet

Ouverture du Parc du château Conti (pose de plaques - bancs – poubelles)

Travaux de réfection des rues de la ville en septembre, après l'appel d'offres

Eclairage architecturale de la Halle du Marché

Les travaux de réfection des passerelles débuteront entre le 5 et le 15 avril pour une durée d'environ deux mois. Les travaux commenceront par la 1^{ère} passerelle quai de l'Oise, en aval et seront terminés pour la course des baignoires.

Délibération : n°2011-03 - 01

RAPPORT 1 - DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des Décisions du Maire 8-2011 à 25-2011

Délibération : n°2011-03 - 02

RAPPORT N° 2-1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 4 abstentions

Adopte le Compte Administratif de la Ville 2010 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement 2 619 268,31 €, et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 3 651 232,88 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2010 se solde par un excédent de **1 031 963,57 €**.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la ville intégrant à l'excédent global de clôture le solde des Restes à Réaliser s'élève à la somme de **569 923,89 €**.

Constate la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n°2011-03 - 03

RAPPORT N°2-2 -COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA PLAGE

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 4 abstentions

Adopte le Compte Administratif de la Plage 2010 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 185 117,72 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 222 790,74 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2010 se solde par un excédent de **37 673,02 €**.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la Plage intégrant à l'excédent global de clôture le solde des Restes à Réaliser s'élève à la somme de 22 174,93 €.

Constate la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Départ de Monsieur TARDIF qui donne pouvoir à Monsieur PONIATOWSKI

Délibération : n°2011-03 - 04

RAPPORT N° 3-1 – COMPTE DE GESTION 2010 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal Par 27 voix pour et 4 abstentions

Déclare que le compte de gestion de la Ville dressé pour l'exercice 2010 par le receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Délibération : n°2011-03 - 05

RAPPORT N°3-2 - COMPTE DE GESTION 2010 DE LA PLAGES

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 4 abstentions

Déclare que le compte de gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2010 par le receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Délibération : n°2011-03 - 06

RAPPORT N°4-1 - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 4 abstentions,

Décide l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2010 pour un montant de 3 081 308,99 € à l'article 1068 du budget 2011 de la ville.

Délibération : n°2011-03 - 07

RAPPORT N° 4-2 -AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DE LA PLAGES

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 4 abstentions,

Décide l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2010 pour un montant de 200 615,81 € à l'article 1068 du budget 2011 de la Plage

Délibération : n°2011-03 - 08

RAPPORT N°5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 4 abstentions

Décide de voter les différents taux ainsi qu'il suit :

. Taxe d'habitation	→ 17.10 %
. Taxe foncière (bâti)	→ 17.99 %
. Taxe foncière (non bâti)	→ 85.03 %
. Taxe Professionnelle	→ 22.96 %

Délibération : n°2011-03 - 09

RAPPORT N°-6-1 – DECISION MODIFICATIVE N°1 VILLE 2011

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 4 voix contre

Approuve la décision modificative n°1 de la Ville, pour une somme de : 9 288 826,67 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes =	8 718 902,78€
Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes =	569 923,89 €

Délibération : n°2011-03 - 10

RAPPORT N°6-2 - DECISION MODIFICATIVE N°1 PLAGES 2011

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 4 abstentions

Approuve la décision modificative n°1 de la Plage, pour une somme de : 230 251,89 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes =	208 076,96 €
Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes =	72 620,27 €

Délibération : n°2011-03 – 11 A 19

RAPPORT N°7 – TARIFS 2011 / 2012

Le Conseil Municipal décide, par 27 voix pour et 4 abstentions,

De fixer les différents tarifs, à appliquer pour 2011

- ✓ des loyers (studio de Superdévoluy, jardins familiaux, locations de salles, frais de chauffage et d'eau des logements de fonction du groupe scolaire de Cassan)
- ✓ des redevances pour occupation du domaine public (commerçants, foires, brocantes, les sociétés de production de films...)
- ✓ des services municipaux : - concessions cimetièrre,
- ✓ musées, foire aux livres, marché de l'art pour 2012
- ✓ droits d'entrée à la plage

Délibération : n°2011-03 - 20

RAPPORT N°8 – BAREME C.A.F. DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte pour 2011, le barème de calcul des participations familiales dans le cadre de la Prestation du Service Unique mis en place par la CAF pour le montant des participations des familles aux structures de la petite enfance.

Délibération : n°2011-03 - 21

RAPPORT N°9 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR UNE AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Général pour l'attribution de subvention dans le cadre du développement de la lecture.

Délibération : n°2011-03 - 22

RAPPORT N°10 – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte les opérations suivantes pour laquelle la ville est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 et au concours financier de l'Etat à hauteur de 20 % à 40 % du montant hors taxes de la dépense :
Restructuration des sanitaires de l'école Balzac, Passerelle reliant le quartier du Parc à l'île de la Cohue, Forage – étang du pavillon Chinois.

Délibération : n°2011-03 - 23

POINT N°11 – DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES 3 FORETS

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts pour l'octroi d'un fonds de concours alloué dans le cadre de travaux d'infrastructure de voirie.

Délibération : n°2011-03 - 24

POINT N°12 – CONVENTION AVEC LA SEMIA

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide la transmission à la SEMIA de la mission d'acquisition du terrain sis « les hauts des preux » d'une superficie de 7 131 m², la réalisation d'un parking et d'un emplacement pour accueillir les camping-cars et la gestion d'exploitation de ce secteur.

Délibération : n°2011-03 - 25

POINT N°13 – MISE EN PLACE D'UN MINUTEUR-MONNAYEUR – EGLISE SAINT MARTIN

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 4 abstentions

Accepte la mise en place d'un minuteur-monnayeur, à l'église Saint Martin dans le cadre de la mise en valeur de la sépulture du Prince de Conti, décide l'affectation des recettes au budget communal, dit que le montant encaissé en 2011 sera reversé au titre de subvention pour la réalisation de l'orgue à l'association des amis de l'orgue de l'Isle Adam

Délibération : n°2011-03 - 26

POINT N°14 – 11EME CONGRES DES PLUS BEAUX DETOURS DE FRANCE

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 4 abstentions

Fixe à 7 le nombre de délégués devant représenter la ville au 11^{ème} congrès des plus beaux détours et dit que les frais relatifs à cette représentation seront pris en charge par la ville pour les membres de la délégation.

Délibération : n°2011-03 – 27 & 28

POINT N°15 – GARANTIE D'EMPRUNTS A L'IMMOBILIERE 3F POUR L'AQUISITION – AMELIORATION DE 18 LOGEMENTS 2 RUE DAMBRY.

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 4 abstentions

Accorde la garantie à la SA d'HLM Immobilière 3F à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLAI d'un montant de 210 000 € et un prêt PLUS d'un montant de 1 350 000 € destinés à l'acquisition amélioration de 18 logements collectifs, 2 rue Dambry et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette garantie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Député-Maire,

Axel PONIATOWSKI